

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 17 décembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 124 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYEL - Marcel BENASSI - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Jean-Jacques BONTOUX - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Michelle EMERY - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Samia GHALI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard GUARINO - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGU - Robert HABRANT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - René OLMETA - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Lucien WEYGAND - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT représenté par Maxime TOMMASINI - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Marie-Françoise PALLOIX - Benjamin CHAPPE représenté par Didier MAURY - Eric DIARD représenté par Pierre PENE - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Janine ECOCHARD représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Monique ENGELHARD représentée par Jean-Claude GUERAUD - Claude FRIGANT représenté par Marie-Thérèse FOURNIER - Claude GALLIZIA représenté par Christyane PAUL - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Alain LAURENS représenté par Samia GHALI - Eric LE DISSES représenté par Robert HABRANT - Marie-Yves LE DRET représenté par Frédéric DUTOIT - Bernard LIEBGOTT représenté par Marc BERNARD - Jean-François MATTEI représenté par Robert ASSANTE - Nabil M'RAD représenté par Christian RAYNAUD - Pierre-François PAOLACCI représenté par Monique ROBINEAU - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Claudine SOLERIEU représentée par Lucien MERLENGHI - Guy TEISSIER représenté par Didier GARNIER - Claude VILLANI-LEONI représenté par Michel FORNERIS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pauline BANZO - Valérie BOYER - Jean-Claude IMBERT - Mourad KAHOU - Michèle LARIVIERE - André MALRAIT - André VARESE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

URB 001-1154/07/CC

■ Avis sur la remise en état des futures zones d'exploitation de la carrière de l'Escargot à Roquefort -la -Bédoule
DUFHURBA 07/633/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Société anonyme des carrières et béton Bronzo et fils exploite la carrière dite de l'Escargot, située sur la commune d'Aubagne, en limite du territoire de Roquefort-la-Bédoule. Cette société doit déposer auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône une demande d'autorisation destinée à permettre la poursuite de l'exploitation de la carrière et son extension sur le territoire de la Commune de Roquefort-la-Bédoule.

Le Maire de Roquefort-la-Bédoule y est favorable, et la Communauté Urbaine a, en accord avec le Conseil municipal de Roquefort-la-Bédoule, arrêté le projet de révision du Plan local d'urbanisme de la commune, lequel prend en compte cette extension de la carrière par un zonage spécifique sur les terrains concernés.

L'exploitant a fait réaliser une étude détaillée de l'extension de la carrière, comportant un volet paysager, qui précise notamment la nature et l'emprise des réaménagements qui seront réalisés au fur et à mesure de l'exploitation, ainsi que les conséquences visuelles de ces derniers.

En application du décret 2005-1170 du 13 septembre 2005, modifiant l'article 3 du décret du 21 septembre 1977, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, l'exploitant est tenu de joindre à sa demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter, l'avis du Président de l'Etablissement public intercommunal compétent en matière d'urbanisme ; cet avis ne concerne que la remise en état des futures zones d'exploitation.

Après avoir recensé les points de vues significatifs sur la carrière, les préconisations de l'étude, pour la remise en état du site, consistent à réaliser des talutages destinés à recevoir des plantations d'essence arborescentes et arbustives locales ; seront également réalisés quelques éboulis aux extrémités des fronts, de manière à produire un effet de liaison avec le site resté à l'état naturel. Cette remise en état du site s'effectuera sur une période de trente ans, au fur et à mesure de la progression de l'extraction, de manière à compenser les effets visuels tout au long de la durée de l'exploitation.

Au vu du dossier présenté, il est proposé que la Communauté urbaine émette un avis favorable sur la remise en état du site selon le procédé exposé, qui garantit une réhabilitation de qualité sur le plan environnemental et paysager.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le dossier de demande de renouvellement et d'extension de la carrière de l'Escargot, présenté par la S.A des carrières et béton Bronzo et fils, et notamment l'étude paysagère ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le projet de remise en état du site garantit une réhabilitation de qualité sur le plan environnemental et paysager ;
- Qu'il convient de donner un avis favorable sur la remise en état des futures zones d'exploitation, telle que prévue dans l'étude paysagère susvisée ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est émis un avis favorable sur la remise en état des futures zones d'exploitation de la carrière de l'Escargot, située en partie sur le territoire de la commune de Roquefort-la-Bédoule, conformément aux prescriptions décrites dans l'étude paysagère jointe au dossier de demande de renouvellement et d'extension.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'Espace Communautaire -
Urbanisme

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Claude VALLETTE

Jean-Claude GAUDIN